

*Déclaration, commentaires et questions diverses posés, par la CFDT
au cours du CTPD du 03 juin 2004*

DECLARATION LIMINAIRE AU CTPD DU 03 juin 2004

1) LE CONTEXTE POLITIQUE ET LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

A la veille du CTPM du 15 juin nous tenons à dénoncer à nouveau, la politique de l'emploi public menée par le gouvernement.

Notre nouveau ministre, Nicolas Sarkozy, dès son arrivée, a annoncé la suppression de 5000 emplois au MINEFI.

La CFDT conteste cette méthode qui consiste à décréter le niveau des emplois et à adapter les missions.

La CFDT rejette pour partie le discours qui consiste à dire qu'une entreprise moderne est une entreprise qui embauche et qu'une administration moderne est une administration qui débauche. La CFDT le dit d'autant plus fortement qu'elle n'a pas de tabou sur le sujet et qu'elle réclame depuis longtemps un examen préalable des missions et de leurs besoins en emplois.

Une fois encore la CFDT dénonce cette gestion comptable des emplois.

M. le Directeur, vous nous avez déjà répondu qu'il était logique et que c'était un devoir pour l'administration, de coûter le moins cher possible au citoyen, ce que nous pouvons aisément comprendre. Mais ce raisonnement a ses limites.

Il est évident que l'objectif poursuivi par le gouvernement va bien au-delà.

Pour le gouvernement, la France est un pays riche avec un Etat pauvre, du fait du coût des services publics, coût, qui devrait être baissé de 7 à 8 points de PIB ce qui représente plus de 40 milliards d'euros.

Viser de tels buts conduit inévitablement à la disparition ou au transfert de certaines missions du public vers le privé.

En définitive, si le coût pour la collectivité est moindre, il n'en va pas de même pour les citoyens qui n'auront plus accès gratuitement à certains services. C'est la population la plus défavorisée qui en fera les frais.

Un exemple dans notre champ professionnel : quand l'impôt sur les plus values immobilières est perçu directement par les notaires, il y a peut-être une économie pour

l'état ou du moins de l'argent qui entre plus vite dans les caisses. Mais qu'en est-il pour le contribuable ? Tout le monde est imposé au même taux, soit un gain pour les plus aisés, une perte pour les autres.

Pour la CFDT, une administration moderne, c'est avant tout, une administration qui garantit l'accès à tous au service public, qui est garant de la justice fiscale et sociale. Ce n'est, en aucun cas, une administration qui abandonne des missions dans le seul but de réduire ses effectifs.

2) RAPPROCHEMENT CDI/RECETTE : DES PROBLEMES AU DEMARRAGE !

Nous allons aujourd'hui examiner la fusion CDI/RECETTE d'Oloron. Après Orthez, nos collègues de BAYONNE ont essuyé les plâtres de cette nouvelle structuration. Nous regrettons que, manifestement, aucune leçon n'ait été tirée des expériences menées dans les autres départements et nous ne pouvons que dénoncer les conditions dans lesquelles se sont mis en place les CDI/RECETTE d'Anglet et de Bayonne.

Nous avons déjà parlé des conditions déplorables de réalisations des travaux. Aujourd'hui nous tenons à dénoncer l'impréparation qui a caractérisé cette mise en place, notamment pour la recette de Bayonne : pas de plan d'aménagement prévu, pas d'organisation du service bien définie, pas de répartition des tâches entre les agents envisagée, pas de sectorisation prévue avant la mise en place, etc. Les conditions de travail dans les premières semaines, ont été désastreuses et si les choses s'améliorent un peu aujourd'hui, on ne le doit qu'à la bonne volonté, aux nerfs et à la conscience professionnelle des agents !

Manifestement, la Recette de Bayonne est en sous effectifs. Nous vous demandons ce que vous envisagez de faire pour améliorer cette situation.

Nous voulons croire que, si nous sommes incapables de tirer parti des expériences menées dans les autres départements, nous pouvons tenir compte pour l'avenir des difficultés rencontrées dans notre département.

3) DES CHANGEMENTS DANS L'AIR EN FI ET EN RECETTE

Dans les FI : Les agents ont été surpris d'être informés, par les collègues des recettes que, désormais, ils n'avaient plus à saisir les déclarations de succession dans FI3S. Au-delà de ce manque inacceptable d'information, se posent beaucoup de questions sur la future organisation du travail en FI : notamment comment sera faite la relance des défailants, est-ce que MOREA alimentera directement FI 3S,...

Dans les Recettes : Le deuxième est le transfert de l'ordonnancement des remboursements de crédit de TVA vers les Recettes : nous n'avons jamais été informés de cette réorganisation ni au plan local ni au plan national ! Drôle de concertation !

Nous aimerions que ces deux sujets soient évoqués lors de ce CTPD.

Problèmes d'emplois à la Recette de Bayonne, problèmes d'emplois à la Recette de Biarritz (1B et 1C en moins à la rentrée de septembre.)

Avec Moorea à alimenter, l'arrivée de la taxe sur les salaires et de l'IS, de l'ordonnement des crédits de TVA, le manque d'effectifs va se faire sentir dans les Recettes.

Le rapport annuel de l'année 2003 qui laisse apparaître un écart de 41 agents/ année entre les effectifs théoriques et les effectifs disponibles, met en évidence le déficit d'agents sur le département. Si on y ajoute les suppressions d'emplois annoncées, on ne peut s'attendre qu'à une nouvelle dégradation des conditions de travail des agents dans certains services.

Agents qui, en échange, ne peuvent constater aucune contrepartie mais voient au fil des ans, leur pouvoir d'achat s'éroder !

COMMENTAIRES SUITE AU CTPD

Il serait temps de parler de l'organisation des services en fonction de l'arrivée des nouvelles applications informatiques, de s'intéresser aux problèmes concrets d'organisation et aux moyens nécessaires à l'accomplissement des missions !

En bref plus de concret et moins de philosophie !

Comme à chaque CTPD, un débat s'est instauré sur le dialogue social : Pour la CFDT, il serait temps de présenter aux agents un schéma clair des évolutions techniques qui sont en cours de réalisation. Nous constatons que les débats sur les réformes de structures, censés mettre au centre de l'organisation des services l'utilisateur, sont vains et stériles. Sous prétexte de ne pas accompagner les réformes, les OS ne répondent plus à l'attente des agents sur l'organisation qui sera demain leur quotidien.

Il est clair que l'arrivée des nouvelles applications informatiques nécessite ou implique une nouvelle organisation du travail : Alors, cessons de nous préoccuper de savoir si l'interlocuteur fiscal est unique, multiple ou absent ! Réfléchissons en amont à l'organisation du travail plutôt que de laisser les agents gérer les difficultés le jour J.

L'arrivée de MOOREA et de la BNTP(banque nationale de données patrimoniales) modifie le travail en Recette et dans les FI.

Les applications sont déjà là et personne ne parle des conséquences sur l'organisation du travail !

La réforme CDI/RECETTE se fera : il n'est donc plus temps d'être pour ou contre, mais de faire en sorte que sa mise en place se fasse dans les meilleures conditions possibles et que les agents soient pleinement associés aux choix d'organisation du service.

Or, comme nous l'avons dénoncé dans notre déclaration liminaire ça n'a pas été le cas sur la résidence de Bayonne.

Depuis toujours, l'organisation interne des Recettes relève de la seule autorité du Receveur et échappe au débat dans les CTPD, ceci quel que soit le département.

Quand il s'agit de transférer une commune d'un secteur d'assiette à l'autre, on convoque un CTPD. Pour répartir les tâches, créer les secteurs géographiques des IFU, rien ! Le CTPD ne rentre pas dans les détails, détails qui font le quotidien des agents !

Le Receveur reste Receveur et garde la liberté totale d'organiser son service et d'utiliser les agents comme bon lui semble, au vu de ses priorités, c'est à dire saisir les chèques !

Pour la CFDT il est indispensable qu'un débat technique ait lieu sur l'organisation du CDI/RECETTE, qui prenne en compte les expériences et les difficultés rencontrées

dans les services déjà rapprochés ou fusionnés afin de ne pas commettre les mêmes erreurs dans le futur en misant uniquement sur la solidité des nerfs des agents.

Il en va de même pour tous les services concernés par l'arrivée de nouvelles applications informatiques.

Fusion d'OLORON :

calendrier : novembre ou décembre

Affectations : tous les agents du CDI et de la Recette participent au mouvement en gardant la priorité sur le poste qu'ils occupent, comme cela s'était fait à ORTHEZ.

Locaux : pour le directeur, les SAID doivent rester au premier étage (contrainte de place)

REFLEXION :

La polyvalence et la diversité des tâches enrichiraient les agents : Le problème c'est qu'aujourd'hui les agents en ont marre de ne s'enrichir qu'intellectuellement !

Questions diverses CTPD du 3 juin 2004

1) Travaux immeubles Pau et Oloron :

Lors du dernier CHS, il a été évoqué l'obligation pour les propriétaires d'immeubles d'établir un **document technique amiante** avant le 31/12/2005. Ce document devant permettre d'informer de la présence d'amiante dans les locaux tous les usagers (entreprises, agents, etc.)

Avant que ne débutent les travaux de la rue d'Orléans, d'Oloron et de Biarritz, ce document a-t-il été prévu ?

Réponse positive de la Direction qui indique que les devis sont en cours.

2) Les Bénéfices Agricoles Forfaitaires :

Les revenus agricoles forfaitaires 2002 communiqués dans les services en janvier 2004 n'ont pu être taxés en mars 2004 suite à la défaillance du système ILIAD-IS pendant le 1^{er} semestre 2004. Les avis d'imposition parviendront peut-être fin juin à leurs destinataires.

Ce retard a entraîné des gênes pour les contribuables concernés :

- aide ménagère
- prestations sociales
- C.S.G. sur les retraites
- bourses enfants scolarisés
- PAC
- etc...

et pour les agents de SAID (courriers, appels téléphoniques.)

Avec la disparition du CDA programmé au 1^{er} septembre 2004, les agents des SAID souhaiteraient avoir des précisions sur le déroulement de la campagne BAF 2003 et le calendrier.

Réponse : la Direction prendra toutes les mesures pour que cet incident ne se reproduise pas en 2004.

3) Formation intranet :

En 2002, il avait été prévu que la dotation de matériel informatique pour les organisations syndicales s'accompagnerait d'une formation à la création et la mise à jour d'un site. La CFDT avait en son temps désigné les candidats à cette formation.

Pouvez-vous nous donner des informations sur le déroulement de ces formations ?

La Direction précise que seul le CRF de CAEN organise ce type de formation en octobre 2004 et qu'il convient de se porter candidat.